

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n° 21

Objet : REALISATION DU CADASTRE SOLAIRE DE LA CAVP – APPROBATION D'ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU RECOURS A L'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE POUR LES BATIMENTS PUBLICS DU TERRITOIRE.

L'an deux mille vingt-deux

Le 26 septembre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à Le Plessis-Bouchard – 95130– Centre culturel Jacques Templier, 5 rue Pierre Brossolette, en séance publique, sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, vice-Présidents,

Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Pierre JEZEQUEL, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIÈRE-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BÉCHEC, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Céline CABOT, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Cécile RILHAC, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LÉGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

Étaient absents et représentés :

Florence PORTELLI par Lucie MICCOLI,
Françoise NORDMANN par Pascal SEIGNÉ,
Youcef KHINACHE par Saliha DAHMANI,
Xavier DUBOURG par Marie-Christine CAVECCHI,
Modeste MARQUES par Yannick BOËDEC,
Marie-Françoise JOLLY par Michel VALLADE,
Daniel PORTIER par Bernard JAMET,
Marie-Evelyne CHRISTIN par Xavier HAQUIN,
Laetitia BOISSEAU-STAL par Paul MAUGIS,
Gilles GASSENBACH par Carole FAIDHERBE.

Étaient absents et excusés :

Nicolas PONCHEL,
Thomas COTTINET.

Était absent :

Nicolas KOWBASIUK.

Secrétaire de Séance : Nathalie JOLLY

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20 heures 01

Nombre de membres en exercice : 87

Nombre de présents : 74

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 84

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-305 du 1er mars 2022 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire en France métropolitaine

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis, notamment sa compétence en matière de Plan Climat-Air-Energie Territorial et de contribution à la transition énergétique,

Vu la délibération N°D/2022/87 du conseil communautaire du 27 juin 2022 portant arrêt du projet modifié de Plan Climat Air Energie Territorial de la CA Val Parisis (PCAET) et de son Plan Air,

Considérant que la CA Val Parisis s'engage dans une démarche ambitieuse en faveur de la transition écologique et que, dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial, elle souhaite promouvoir le recours à l'énergie photovoltaïque pour les bâtiments du territoire communautaire,

Considérant que dans ce cadre, la CA Val Parisis a procédé à la réalisation d'un cadastre solaire recensant le potentiel photovoltaïque des toitures de tous les bâtiments et parkings du territoire, publics et privés et qu'elle envisage de poursuivre cette démarche afin de sensibiliser les différents acteurs du territoire,

Vu l'avis du bureau communautaire du 13 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

PREND ACTE de la réalisation par la CAVP d'un diagnostic du potentiel solaire de son territoire, dénommé cadastre solaire,

APPROUVE la communication de ce cadastre solaire auprès des ménages et entreprises, en particulier par l'intermédiaire du site internet de la CAVP,

APPROUVE le lancement d'une démarche visant à évaluer la pertinence financière et écologique du développement de l'énergie photovoltaïque pour les bâtiments communautaires,

APPROUVE la sollicitation des autres acteurs publics du territoire pour se joindre à la démarche ;

EMET LE SOUHAIT que les acteurs économiques du territoire se saisissent également des conclusions du cadastre solaire, aux côtés de la CAVP, et contribuent ainsi à la transition énergétique sur le territoire communautaire.

Fait et délibéré ce jour à Le Plessis-Bouchard.

Pour extrait conforme,



Par délégation du Président,
Le Directeur général des services,



Guilhem PELLET



« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »